

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 26 août 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE BOUDJOUOUN (Omnium lyonnais et Mirabaud) HISTOIRE D'UN BIDE

L'Afrique du Nord minière
(*Le Sémaphore algérien*, 18 novembre 1921)

Concession de mines

Par décret du 29 octobre 1921, il est fait concession à la Société des mines de Boujoudoun des mines de cuivre, argent et métaux connexes, situées commune mixte d'El-Milia, département de Constantine.

En l'honneur de M. Steeg
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

M. Stéphane Roux, administrateur délégué de la Société de Boudjoudoun...

AUTOUR DU VOYAGE PRÉSIDENTIEL
L'œuvre de la France en Afrique du Nord
Dans la Petite-Kabylie
La Société des mines de Boudjoudoun
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

A 60 kilomètres environ au nord-ouest de Constantine, en descendant le cours riant de l'oued Rhumel, et à 7 kilomètres avant d'arriver à El-Milia, se trouve, sur la rive droite, dominant de très haut la rivière, l'important gîte de minerai de cuivre argentifère de « Boudjoudoun ».

Ce gîte, situé à la cote 800 dans les montagnes abruptes de cette Petite-Kabylie si pittoresque, mais si sauvage, n'attire réellement l'attention des prospecteurs que depuis quelques années ; sa situation géographique, le manque de moyens de communication l'avaient, en effet, longtemps défendu contre la hardiesse des mineurs les plus entreprenants.

Cependant, cette richesse dont la mise en valeur sera une grande source de profit pour la colonie tout entière, va bientôt être exploitée.

Au mois de décembre 1919, diverses personnalités qui comptent parmi les spécialistes les plus qualifiés des questions minières de l'Afrique du Nord, constituèrent la « Société anonyme des mines de Boudjoudoun », au capital de 8.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 20, rue d'Athènes [Omnium lyonnais], et qui vient d'obtenir la concession du gîte.

Malgré le manque de routes, malgré les difficultés résultant de la configuration

géographique locale, les travaux viennent de commencer.

Les maisons d'habitation nécessaires au personnel de l'exploitation, les bâtiments de la direction, les laveries, sortent de terre rapidement ; la construction des câbles aériens qui relieront la mine aux laveries et aux installations de la « flottation » est activement poussée ; dans dix-huit mois, l'exploitation sera normalement établie.

Toutes les personnes qui ont à cœur de voir se développer la prospérité et l'activité économique de notre belle colonie, féliciteront les hommes d'action de la trempe de M. [Xavier] Janicot [Omnium Lyonnais] qui se sont consacrés à cette œuvre et ont su la réaliser.

Leur initiative des plus louables pour l'Algérie contribuera à augmenter la richesse de notre patrimoine national.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDJOUOUN

S.A. au capital de 8 MF.

Siège social : Paris, 20, r. d'Athènes

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 265)

Conseil d'administration

composé de 5 à 11 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

Le pdt, le v.-pdt et les 2/3 des adm. doivent être frs

Janicot (Xavier), 27, quai d'Orsay, Paris, pdt

Devise (Fernand)[Omnium Lyonnais], 7, r. Las Cases, Paris, v.-pdt

Eichthal (Henri d'), 144, bd Malesherbes, Paris

Magnin (Pierre de)[Omnium Lyonnais], 9, bd Pereire, Paris

Petit (Joseph)[Omnium Lyonnais], 44, r. de Petrograd, Paris

Robellaz (Fernand)¹, 45, r. Émile-Meunier, Paris

Tanon (Albert)[Omnium Lyonnais], 69, r. de Prony, Paris

Vacheron (André)[adm. Djebel-Felten], 164, r. du Fbg St-Honoré, Paris

(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1923)

Malgré les retards qu'a subis l'exécution du chemin de fer Djidjelli-Bizot, on annonce son prochain achèvement jusqu'aux mines de Sidi-Marouf et du Boudjoudoun, à douze kilomètres d'El-Milia et à 75 de Djidjelli.

Ces mines de fer sont aujourd'hui prospectées. Il est établi qu'elles donneront, sans difficulté, de 150 à 200.000 tonnes par an chacune. On peut compter sur trois cent

¹ Fernand Robellaz (1858-1934) : ingénieur de l'École des Mines de Paris. Major. Mission officielle au Transvaal (1895). Convainc le groupe Mirabaud d'investir dans les mines de cuivre de Bor, Serbie, dont il sera vice-président (1904-1934). Administrateur de la Cie d'études et d'entreprises coloniales (1906). Porté au printemps 1909, par la Banque de l'Union parisienne et le groupe Mirabaud, à la présidence de l'Association minière : administrateur de la Spassky Copper en Sibérie, de l'East Rand et autres compagnies minières ud-africaines, de sociétés d'études au Canada (1911) et en Amérique du Sud (1912), co-fondateur des Mines de Huaron, au Pérou (1912), co-fondateur (1917), puis administrateur (1923) de Minerais et métaux (1917), administrateur de Minerais et métaux-Indochine, de la Société française des mines du Maroc et des Mines de Boudjoudoun, Algérie (1919), de la Société des combustibles purifiés (Procédés Trent), filiale française d'un carbochimiste américain (1921), président de l'Omnium international des pétroles (très impliqué en Roumanie jusqu'à son absorption en 1938 par la Steaua française), de la Société française du Bazina, Tunisie (1923), de la Minière du Triunfo au Mexique (1924), de la Cie générale de géophysique (CGG)(1931), président des Mines d'or de Litcho en Thaïlande (1934), etc.

mille tonnes, au moins, comme trafic annuel. Leur transport procurera au chemin de fer un bénéfice net d'au moins quatre francs par tonne. Au total : douze cent mille francs qui pourront largement garantir les vingt millions que cette voie ferrée coûtera jusqu'aux mines. A son trafic minier, désormais certain, viendra s'ajouter celui du bois, du charbon, des huiles, du liège, du tanin, de tous les produits de ce beau et riche pays.

Société des mines de Boudjoudoun
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1924)

Cette société, pour développer la préparation de sa concession de mine de cuivre en Algérie, va augmenter son capital par la création d'actions de priorité, de même nature que celles existant déjà.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDJOUOUN
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1924)

Cette société qui est concessionnaire des mines de cuivre, argent et métaux connexes de Boudjoudoun (485 hectares), sur le territoire de la commune d'El-Milia (arrondissement de Constantine), sollicite une concession de mines de fer, cuivre et autres métaux connexes sur une superficie de 606 hectares dans la même commune d'El-Milia.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDJOUOUN
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1925)

Cette société, dont le siège est à Paris, 20, rue d'Athènes, vient d'obtenir la concession des mines de fer, cuivre et métaux connexes dénommée « concession de Tissimiran », située sur la commune mixte d'El-Milia (arrondissement et département de Constantine).

Par le même décret instituant cette concession minière, la Société est autorisée à réunir les concessions de Tissimiran et de Boudjoudoun.

ALGÉRIE
Société des mines de Boudjoudoun
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1925)

Cette société comprend deux concessions : la concession des mines de Boudjoudoun proprement dite, pour cuivre, argent et métaux connexes, et la concession dite de Tissimiran, pour fer, cuivre et métaux connexes.

Cette société est actuellement au capital de 12 millions de francs, dont 10 millions d'actions de priorité et 2 millions d'actions ordinaires. Elle a aménagé le gîte de cuivre argentifère dont les travaux de prospection se poursuivent depuis plusieurs années, et elle termine actuellement l'installation, par les soins de la Société Minerais et métaux*, concessionnaire des brevets de la Minerais Séparation, d'une importante usine de flottation destinée au traitement des minerais sulfurés de cuivre et argent provenant de

la concession de Boudjoudoun.

Cette usine de flottation doit être mise en marche dans un délai de deux à trois mois environ, et nous ne doutons pas que les résultats du traitement des minerais par ce procédé ne soient conformes à ceux qui sont obtenus pour des minerais similaires, tant en Amérique qu'au Canada et en Australie.

Boudjoudoun
(*Le Journal des finances*, 17 septembre 1926)

La Boudjoudoun se traite assez régulièrement mais sans trop d'animation ; il n'a pas encore été établi de compte de profits et pertes pour l'exercice 1925, la Société commençant à entrer dans la période d'exploitation industrielle. Les frais de premier établissement sont passés de 6.627.560 francs à 10.103.817 francs, les approvisionnements de 131.759 francs à 250.413 fr., tandis que le poste actionnaires, poste qui, en 1924, pour 1.002.876 francs, disparaissait par suite de l'appel des fonds non versés. Du fait des travaux effectués, les exigibilités ont progressé de 99.772 francs à 2.153.701 francs. Le bilan se totalise par 14.153.701 francs au lieu de 12.099.772 francs. L'usine de traitement est susceptible de fournir journalièrement 10 à 12 tonnes de concentrés d'une teneur en cuivre variant de 18 à 24 %. L'intérêt de l'affaire réside surtout dans la richesse des minerais en argent, avec une teneur moyenne de 4 kilos à la tonne. La mine de fer attend pour son entrée en exploitation l'achèvement de la voie ferrée. Les travaux d'infrastructure sont en bonne voie de Djidjelli à El'Millia, ce dernier point distant de la mine de 12 kilomètres.

ALGÉRIE
Société des mines de Boudjoudoun
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1926)

Au cours de l'exercice 1925, on a procédé à la mise en marche de l'usine de flotation et aux premiers essais de traitement industriel du minerai. Les expériences d'enrichissement des minerais ayant donné d'excellents résultats, la mise au point des installations a été activée ; malheureusement, on se heurte à une crise de main-d'œuvre qui sévit actuellement dans toute l'Afrique du Nord et qui a retardé la marche des travaux : pour remédier à cette crise, les moyens d'abattage mécanique ont été développés.

Les débouchés sont, du reste, assurés, puisque, dès maintenant, un contrat a été pris pour effectuer les livraisons pendant deux ans et demi. Ces livraisons sont, dès maintenant, commencées et se continuent régulièrement.

On sait que Boudjoudoun est un gisement de cuivre argentifère, l'argent étant l'élément le plus intéressant.

Mines de Boudjoudoun
(*Le Journal des finances*, 25 février 1927)

Au début de 1926, les 4.000 actions ordinaires et les 20.000 actions de priorité de cette société ont été introduites au Parquet aux cours respectifs de 1.225 et 1.525 environ ; c'est à quelques dizaines de francs près les cours les plus élevés qu'elles aient

jamais atteint. ; actuellement, elles ne valent plus que 438 et 485, C'est ainsi qu'on décourage le capitaliste.

La Société des mines de Boudjoudoun, formée en 1921 au capital de 8 millions, a porté celui-ci à 12 millions en 1924. Ce capital est représenté par 20.000 actions de priorité et 4.000 actions ordinaires. Elle a pour objet d'exploiter une mine de cuivre et une mine de fer dans le département de Constantine, en Algérie.

Bien que l'exercice social se termine le 31 décembre, l'assemblée ordinaire qui a eu à connaître des comptes de 1925 n'a eu lieu que le 30 septembre 1926. Si le même retard est observé cette année, les actionnaires ne sont pas près de connaître les comptes de l'année écoulée. Fin 1925, la société n'était pas sortie de la période d'organisation. Le bilan ne comportait pas de compte de profits et pertes. Le rapport ne dissimulait pas que la société avait éprouvé des difficultés industrielles de diverses natures, notamment des difficultés de main-d'œuvre ; en outre, il faisait allusion à un conflit dont il négligeait d'expliquer l'origine au sujet de la participation bénéficiaire de la colonie, conflit qui avait abouti à une instance devant le Conseil d'État. Le bilan, lui-même, était fort inquiétant. Le voici :

ACTIF

Apports	3.575.000	
Premier établissement		10.103.818
Approvisionnements		250.413
Disponibilités	87.421	
Débiteurs divers	137.048	
	14.153.700	

PASSIF

Capital	12.000.000	
Créditeurs divers	2.153.700	
	14.153.700	

De ces chiffres, il résulte que, huit mois après la clôture de l'exercice, et six mois environ après l'introduction de ces titres en Bourse, la Société de Boudjoudoun avouait que son capital était, dès le 31 décembre 1925, absorbé et au delà, par les apports et les frais de premier établissement et qu'elle ne vivait que grâce aux avances qui lui étaient consenties, par ses banquiers notamment. Cependant, la Chambre syndicale avait admis l'introduction de ses titres à des prix représentant trois fois le pair. Nous croyions pourtant qu'elle exigeait un dossier complet avant d'accepter l'inscription d'un titre à sa cote.

Nous admettons difficilement que la Société de Boudjoudoun ait pu, en 1926, gagner assez d'argent pour continuer ses travaux et rembourser les avances qu'elle a dû contracter en 1925 ; il en résulte — sans même faire état de la mévente des minerais ferreux africains provoquée par la crise anglaise — qu'elle a dû se mettre en veilleuse et suspendre à peu près complètement ses travaux d'organisation faute de moyens de trésorerie ; si elle les a poursuivis, dans quelque mesure que ce soit, ce n'a pu être que grâce, à l'aide des banques qui vont vouloir être remboursées, et ceci suppose une augmentation de capital plus ou moins prochaine. Malheureusement, le recul des cours aux environs du pair rend cette opération difficile. La société, il est, vrai, possède un conseil d'administration composé de personnalités de premier ordre.

Ajoutons, pour finir, qu'en cotant les actions ordinaires un peu plus cher que la priorité, la Bourse commet une erreur manifeste. La répartition des bénéfices, statutairement, doit, en effet, s'accomplir comme ceci : 1° 6 % d'intérêt aux actions de priorité sur leur montant libéré, 3 % sur leur montant amorti ; 2° 3 % d'intérêt aux actions ordinaires ; 3° le solde, après prélèvement de tantièmes et réserves, est

attribué : 40 % à l'amortissement des actions de priorité et 60 % à toutes les actions sans distinction. De toute façon, sous forme de premier intérêt, ou sous forme de dividende et de remboursement, les actions de priorité qui sont de toutes les plus nombreuses sont donc appelées à toucher, jusqu'à leur amortissement complet, beaucoup plus que les actions ordinaires.

ALGÉRIE

L'échec des mines de Boudjoudoun
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1927)

Le conseil d'administration, que préside M. [Fernand] Robellaz, vient d'exposer la situation des mines de Boudjoudoun par une note à ses actionnaires.

Cette mine de cuivre argentifère, qui avait donné de beaux espoirs, doit vraisemblablement être abandonnée parce que le gisement est trop pauvre, ne contient que moins de 1 % de cuivre alors qu'on comptait sur plus de 3 %, et que la teneur en argent s'est elle-même réduite. Du reste, la baisse du cuivre, de l'argent, et de la £ ont largement contribué à rendre l'exploitation déficitaire

Toute l'attention du conseil va porter maintenant sur la mise en valeur du gîte de fer de Tissimiran, voisin de celui de Boudjoudoun. Si on reconnaît un tonnage suffisant, la société procédera à une augmentation de capital pour rembourser ses dettes, car elle ne fonctionne qu'avec les découverts que lui ont consentis les groupes fondateurs.

L'insuccès de Boudjoudoun, après celui de Triunfo, deux affaires conduites par des groupes très sérieux et rompus aux affaires minières, montre une fois de plus l'aléa des mines de cuivre.

MINES DE BOUDJOUDOUN

(*Le Journal des débats*, 22 septembre 1927)

L'assemblée du 20 septembre a approuvé les comptes de 1926, accusant une perte de 64.617 francs.

Les explications fournies sur les perspectives de l'affaire ne sont pas des plus encourageantes.

L'exploitation sur le gîte principal a dû être interrompue depuis le 1^{er} août, les bénéfices d'exploitation ayant été jugés insuffisants.

Il est pénible de constater que plus de 12 millions ont été dépensés pour mettre en valeur un gisement jugé par la suite inexploitable avec succès, tant par les dépenses exagérées d'exploitation que par sa faible teneur (0,80 %), alors que les rapports primitifs lui en attribuaient un de 3 %.

Depuis la cessation des travaux à Boudjoudoun, les recherches ont porté sur le gisement de Tissimiran.

Mais le conseil estime que le programme de prospection demandera dix-huit mois environ, et qu'il faudra un nouveau délai d'un an pour procéder à l'aménagement du gîte, en admettant que les rapports concluent favorablement à la continuation de l'affaire.

A Tissimiran, 250.000 tonnes de minerai seraient reconnues, mais ce n'est que si la quantité s'élevait à 1.000.000 de tonnes que l'exploitation pourrait être entreprise fructueusement.

Les actions de 500 francs furent introduites en janvier 1926 sur le marché de Paris à 1.220 francs pour les ordinaires et 1.520 pour les priorités.

A l'heure actuelle, ces titres cotent respectivement 190 et 175 francs.

Les mines, les ingénieurs et la Bourse
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1927)

[...] Nous ne voulons pas dire que les ingénieurs ne se trompent jamais et l'exemple récent de la mine algérienne de Boudjoudoun démontre, suffisamment qu'ils peuvent commettre de regrettables erreurs. Mais ce qui est inadmissible, c'est que leur responsabilité soit engagée auprès du public ou des banques dans un sens tout autre que celui qui découle de leurs rapports. [...]

ALGERIE
Société des mines de Boudjoudoun
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1927)

Après avoir traversé une bande de calcaires, les travaux de reconnaissance effectués sur le gîte de Tissimiran, ont recoupé une zone de minerai de fer riche. L'opinion des milieux autorisés est que les possibilités d'exploitation de la mine ne pourront être exactement déterminées avant l'exécution de nouveaux travaux de recherches qui prendront de longs mois.

Société minière du Djebel-Felten*
(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1928)

« La participation dans Boudjoudoun, affaire qui n'avait occasionné que des déboires, a été intégralement amortie. »

ALGÉRIE
Mines de Boudjoudoun
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1928)

On sait que cette société a reporté son activité sur le gisement de fer de Tissimiran. A l'heure actuelle, d'une façon générale, les travaux de recherches se développent dans le minerai, mais 15 à 18 mois sont nécessaires pour que l'on puisse être fixé sur l'exploitation de la mine.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 15 septembre 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 font ressortir une perte d'exploitation de 5:4.835 francs, portant le déficit à 579.452 francs. L'arrêt des exploitations permettra de réduire les frais pour l'exercice en cours aux seules dépenses de recherches.

Au bilan, arrêté au 31 décembre, les apports figurent pour 3.575.000 francs, le

premier établissement s'élève à 10.740.463 francs.

Il y a 495.634 francs d'approvisionnements et seulement 5.887 fr. de disponibilités, 30.118 francs de débiteurs, contre 3.435.556 francs de créiteurs. Capital, 12 millions.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 9 octobre 1928)

Les actionnaires, réunis le 5 octobre en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par une perte de 514.835 francs. M. Henri d'Eichthal [Mirabaud], administrateur sortant, a été réélu.

ALGÉRIE
Sté des mines de Boudjoudoun
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1928)

L'assemblée générale du 5 octobre a confirmé l'abandon de la mine de cuivre de Boudjoudoun, dont tout le matériel est presque liquidé. Par contre les travaux de la mine de fer de Tissimiran se poursuivent en reconnaissance. On sera fixé d'ici un an sur l'exploitabilité de ce gisement qui, en l'affirmative, devrait cependant attendre que la voie ferrée le reliant au port de Djidjelli, soit terminée, ce qui demandera bien trois années. Alors se posera le problème de la réorganisation financière de la société. Pour l'instant les travaux de recherches sont payés sur les crédits ouverts à l'entreprise par la banque Mirabaud et l'Omnium Lyonnais, et l'affaire est contrôlée techniquement par M. Duny, l'ingénieur-directeur de Mokta.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 20 septembre 1929)

Le bilan de 1928, qui sera soumis à l'assemblée du 4 octobre, ne comporte pas de comptes de profits et pertes, la société ayant suspendu l'exploitation de la mine de Boudjoudoun depuis deux ans.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 27 septembre 1929)

A.G., 4 oct., 11 h., 19, rue Blanche.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 28 janvier 1930)

L'assemblée extraordinaire en vue de la réduction et de la réaugmentation du capital social est convoquée à nouveau pour le 27 février.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 1^{er} mars 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, approuvés par l'assemblée ordinaire du 27 février, se soldent par une perte de 579.452 francs. Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé la réduction du capital de 12 millions à 3.300.000 francs par la réduction de 500 à 150 francs du nominal des actions de priorité et de l'échange de deux actions ordinaires actuelles contre une nouvelle de 150 francs.

L'assemblée a décidé la continuation des opérations sociales et autorisé le conseil à augmenter le capital de 11.700.000 francs pour le porter à 15 millions par la création, en une ou plusieurs fois de 78.000 actions de priorité de 150 francs. L'assemblée a également voté le dédoublement des bons, laissant à la disposition du conseil les 2.000 bons nouveaux ainsi créés.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*L'Africain*, 4 avril 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 27 février, a approuvé le bilan de l'exercice 1928, se soldant par une perte de 579.452 francs.

Une assemblée extraordinaire, tenue à l'issue de la première réunion, a décidé notamment :

La réduction du capital social de 12 millions à 3.300.000 par la réduction à 150 francs du taux nominal de chaque action de priorité et l'échange de deux actions ordinaires contre une action nouvelle ordinaire réduite au taux nominal de 150 francs ; le capital se trouve ainsi représenté par 22.000 actions de priorité et 2.000 actions ordinaires.

L'assimilation complète de ces deux catégories d'actions appelées désormais actions ordinaires.

Le conseil a été autorisé à porter le fonds social à 15 millions, à réaliser en une ou plusieurs fois, par création de 78.000 actions de priorité.

Rappelons que les propriétaires des 4.000 actions ordinaires formant partie du capital de cette société sont convoqués en assemblée générale spéciale, à Paris, rue d'Athènes, n° 20, pour le vendredi 14 mars, à 3 heures.

Cette assemblée spéciale aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Prendre connaissance des résolutions qui ont été votées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 février 1930 et approuver, s'il y a lieu, ces résolutions.

Tous les actionnaires sont admis à l'assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société 15 jours avant la date fixée pour la réunion.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 27 avril 1930)

Une assemblée spéciale des porteurs d'actions ordinaires, tenue le 25 avril, a ratifié, en ce qui la concernait, les décisions de l'assemblée extraordinaire du 27 février dernier, notamment en ce qui touche l'unification des actions.

SOCIETE DES MINES DE BOUDJOU DOUN
(*L'Africain*, 10 octobre 1930)

Le bilan de l'exercice 1929 comporte aucun compte de profits et pertes.

MINES DE BOUDJOU DOUN
(*Le Journal des débats*, 18 octobre 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 qui seront soumis à l'assemblée du 10 novembre ne comportent pas encore de compte de profits et pertes.

MINES DE BOUDJOU DOUN
(*Le Journal des débats*, 14 novembre 1930)

L'assemblée ordinaire du 10 novembre a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1929 ne comportant pas de profits et pertes, la société n'étant pas encore entrée en période d'exploitation. Le poste de frais de premier établissement présente une augmentation de 387.000 francs. En contrepartie, au passif, le poste créditeurs divers est en augmentation de 350.000 francs.

MINES DE BOUDJOU DOUN
(*L'Africain*, 21 novembre 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 ont été approuvés par l'assemblée du 10 novembre. Les travaux de recherches entrepris en vue de justifier une exploitation industrielle n'ont pas encore abouti. De nouveaux concours seront nécessaires pour mettre en évidence la valeur du gîte et la société a entamé des pourparlers avec un groupe nouveau, à la suite du refus que lui a opposé son plus fort créancier pour de nouvelles avances.

[Un moribond à la cote !]
MINES DE BOUDJOU DOUN
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1930)

A partir d'aujourd'hui, les 22.000 actions nouvelles de 160 francs, libérées et nominatives, sont admises à la cote officielle en remplacement des actions anciennes ordinaires et priorité.

LA FIN DE BOUDJOU DOUN
(*Le Journal des finances*, 6 février 1931)

Ayant épuisé les derniers « capitaux mis à sa disposition par des groupes amis pour

poursuivre la démonstration du gîte de Tissimiran », la Société des mines de Boudjoudoun renonce. Une assemblée convoquée pour le 10 février doit prononcer la dissolution de la société qui entrera en liquidation.

Ainsi s'achève une expérience dont nous avons fait prévoir le développement négatif.

Les actions ordinaire et de priorité des Mines de Boudjoudoun ont été introduites sur le marché au début de 1926 aux cours respectifs de 1.225 et 1.525 francs environ ; un an après, elles étaient tombées au-dessous de 500 fr. et nous écrivions alors : « C'est ainsi qu'on décourage le capitaliste ».

Quelles erreurs ont été commises à Boudjoudoun ? Qui s'est trompé à l'origine et l'a surestimée ? Pourquoi s'est-on entêté ensuite ? Ces questions seront peut-être élucidées ; elles méritent d'autant plus de l'être que le conseil de Boudjoudoun groupait des personnalités d'une compétence indiscutable auxquelles le public pouvait accorder la plus légitime confiance : M. Devise, du Nord-Sud, de l'Omnium lyonnais, de la Transatlantique, etc. ; M. Pellerin de la Touche, de la Banque de l'Algérie et du P.-L.M. ; M. Robellaz, des Chemins de fer de l'Est [?], de l'Association minière ; M. Magnin, de Westinghouse, n'étaient pas des hommes à se laisser prendre sans vert. Leur exemple montre qu'en dépit de la meilleure volonté du monde, une occasion se présente toujours de se fourvoyer.

MINES DE BOUDJOUOUN (*L'Africain*, 13 février 1931)

Les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mardi 10 février, à 11 heures du matin, dans une salle de la « Société des ingénieurs civils », 19, rue Blanche, à Paris.

L'ordre du jour comporte :

Examen de la situation de la société au 31 décembre 1930. Application de l'article 44 des statuts et de l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867 ;

Dissolution anticipée de la société ;

Mise en liquidation ;

Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs. Détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires inscrits sur les registres de la société 15 jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée générale, et quel que soit le nombre de titres possédés par eux.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDJOUOUN (*L'Africain*, 24 février 1931)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mardi 10 mars 1931, à 11 heures du matin, dans une salle de la « Société des ingénieurs civils de France », rue Blanche, n° 19, à Paris.

D'autre part, les actionnaires sont informés qu'en raison de l'insuffisance du nombre de titres déposés, l'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le mardi 10 février 1931, n'a pu délibérer valablement et qu'en conséquence, une seconde assemblée est convoquée pour le mardi 10 mars 1931, à 11 h. 30 du matin, dans une salle de la « Société des ingénieurs civils de France », rue Blanche n° 9, à Paris, avec l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation de la société au 31 décembre 1930 ;
Application de l'article 44 des statuts et de l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867 ;
Dissolution anticipée de la société ;
Mise en liquidation ;
Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs. Détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 2 avril 1931)

L'assemblée ordinaire réunie le 31 mars a approuvé les comptes de 1930 ne comportant pas de compte de profits et pertes. Une assemblée extraordinaire qui, à l'issue de l'assemblée ordinaire, devait délibérer sur la dissolution anticipée de la société, a dû être reportée, faute de quorum.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 7 juillet 1931)

Une assemblée extraordinaire réunie le 4 juillet a décidé la dissolution anticipée de la société et nommé un liquidateur.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 9 février 1932)

L'assemblée générale, tenue le 6 courant, a approuvé les comptes à la date du 4 juillet 1931, époque à laquelle une assemblée extraordinaire a décidé la liquidation de la société.

Le liquidateur a indiqué qu'il était entré en pourparlers avec les créanciers qui ont consenti à ne pas réclamer le montant des intérêts de leurs créances depuis le jour où celles-ci avaient pris cours.

MINES DE BOUDJOUOUN
(*Le Journal des débats*, 17 septembre 1932)

L'assemblée ordinaire réunie le 31 mars a approuvé les comptes de 1930 ne comportant pas de compte de profits et pertes. Une assemblée extraordinaire qui, à l'issue de l'assemblée ordinaire, devait délibérer sur la dissolution anticipée de la société, a dû être reportée, faute de quorum.

Concessions de mines
Permis d'exploitation et permis de recherches
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1934)

Par une pétition en date du 20 février 1934, M. Roux (Étienne), liquidateur de la société des mines de Boudjoudoun, dont le siège social est à Paris (9^e), 20, rue d'Athènes, demande, à renoncer à la concession des mines de cuivre, argent et métaux connexes de Boudjoudoun, instituée par décret du 29 octobre 1921, et portant sur la commune mixte d'El-Miia, arrondissement et département de Constantine.
